

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

COMMUNE DE LOCTUDY

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Ces emplacements réservés sont régis par les articles L.123-9 et R.123-32 du code de l'urbanisme

N°	DESTINATION	REFERENCES CADASTRALES	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
1□□	Elargissement et redressement du chemin rural n°9 dit de "Kerhervé"	n° 120,121,439(p)	Commune	1 600 m ²
2□□	Création d'une voie nouvelle entre la zone 1NAb et le rue du Cosquer	n°218(p)	Commune	720 m ²
3□□	Création d'une voie nouvelle entre la zone 1NAb et la rue des sables blancs.	n°465,466,471,472	Commune	180 m ²
4□□	Elargissement et redressement de la voie communale n°20 de Kerbernez à Corn Lan ar Bleis	n°167,168,169,255,428,153,154(p)	Commune	1 000 m ²
5□□	Elargissement et redressement de la voie communale n°8 entre kervélégan et Pontual	n°121,126,127,295,294,295,292,40,41,42,43,44,184,35,34,33,84,85,86,88(p)	Commune	2 400 m ²
6□□	Elargissement de la voie communale n°9 à Kerillan et entre la V.C. n°20 à Keraugant et Kerdual.	n°287,1304,2969,2970,3656,3657,3658,3661,3670,3672,1760,1762,4737(p)	Commune	3 600 m ²
7□□	Elargissement et redressement de la V.C. n°7 entre Kerhervant et Kerbernez	n°1904,15,14,2619,1831,3,24,25,27,28,29,3315,3572,418,406,3579,3567,32,371,372(p)□	Commune	1 200 m ²
8□□	Aménagement du carrefour entre la voie communale n°7 et le rue de Kerizur	n°110(p)	Commune	600 m ²
9□□	Elargissement et redressement de la rue de Penhador entre la V.C. n°13 et le V.C. n°18	n°99,189,378,200,284,380(p)	Commune	250 m ²

10	Aménagement du carrefour de la V.C. n°5 et de la rue de Kerleau	n°139(p),140	Commune	380 m ²
11□□	Création d'une voie nouvelle entre Kerizur et Kergoff	n°166,154,153,152,150,146,130,128,129,100,101,99,93,95,96(p)	Commune	3 200 m ²
12□□	Rectification du tracé de la rue de Kerizur	n°33,34,35(p)	Commune	500 m ²
13□□	Création d'une voie nouvelle entre Kerizur et la rue de Méjou Moor	n°78,76,77,67,66,65,64,100,107,60,57,56,55,126,127(p)	Commune	1 500 m ²
14□□	Aménagement du sentier de Pich Pout	n°355,253	Commune	360 m ²
15□□	Création d'un espace vert rue du phare / Boulevard de la mer	n°87,88	Commune	11 500 m ²
16□□	Création d'un chemin entre la V.C. n°7 et un chemin existant	n°25(p)	Commune	550 m ²
17□□	Création d'un chemin reliant deux chemins existants entre Quémeur et Lohan	n°75(p)	Commune	350 m ²